

PRET A TAUX D'INTERET USURAIRES ET COUT DE VIE DES MENAGES EMPRUNTEURS. CAS DES MENAGES D'ENSEIGNANTS ET FONCTIONNAIRES PUBLICS DANS LA VILLE DE KINDU

SOSTHENE MAGANGI AMISI*
ARMAND ASSUMANI NYANGA**

Résumé

Le phénomène « Banque Lambert » est une réalité sociale et économique dans la ville de Kindu. Il s'agit d'un système de prêt consistant à fournir à une personne tierce un montant au taux d'intérêt effectif exigé (comprenant tous frais et pénalités de retard) excédant un taux annuel de 60%. Toutes les couches de populations sont concernées surtout les agents et fonctionnaires de l'Etat, spécialement les enseignants des écoles primaires, secondaires et techniques (EPST). Nous avons réalisé une enquête sur 158 enseignants et administratifs de l'Inspection Provinciale de l'EPST pratiquant le système de Banque Lambert (BL) dans cette réflexion scientifique. L'objectif principal de cette étude était celui de dégager les causes majeures et les conséquences à la base de cette pratique et au finish, proposer de pistes de solution durable pour endiguer ladite pratique. A travers une approche méthodique basée sur la méthode non probabiliste dans sa variante occasionnelle, nous avons enquêté un échantillon de 158 agents de l'EPST de la ville de Kindu pratiquant la Banque Lambert. Il ressort de cette enquête que la cause majeure qui pousse nos enquêtés à recourir à la Banque Lambert reste la modicité de salaire de base. Cette pratique bien qu'avantageuse apparemment dans la vie immédiate de nos enquêtés, s'avère trop dangereuse dans la mesure où le taux d'intérêt reste trop exorbitant (plus de 460% l'an) et le délai de remboursement très court (1mois). Il faut également souligner le fait que les intérêts sont capitalisés au cours de temps. Il est alors important que l'Etat puisse améliorer les conditions salariales c'est-à-dire augmenter les salaires de ses agents d'une part et d'autre part, les Coopératives d'Epargne et de crédit inexistant actuellement dans la ville de Kindu, sont d'une importance capitale pour permettre l'octroi des prêts à de conditions favorables.

Mots clés : Banque Lambert, coût de vie, ménages, taux d'intérêt et échéance

Abstract

The "Banque Lambert" phenomenon is a social and economic reality in the city of Kindu. This is a loan system consisting of providing an amount to a third party at the charged effective interest rate (including all fees and late charges) exceeding an annual rate of 60%. All sections of the population are concerned, above all state agents and officials, especially teachers in primary, secondary and technical schools (EPST). We carried out a survey of 158 teachers and administrators from the Provincial Inspectorate of the EPST using the Banque Lambert (BL) system in this scientific reflection. The main objective of this study was to identify the major causes and consequences underlying this practice and ultimately to suggest sustainable solutions to stem the practice. Through a methodical approach based on the non-probabilistic method in its occasional variant, we surveyed a sample of 158 EPST agents from the city of Kindu practicing Banque Lambert. It emerges from this survey that the major cause which

* Assistant₁ à l'Université Simon Kimbangu de Kindu, Faculté de Sciences Sociales politiques et administrative. Tél : +243 815 823 224 ; E-mail : sosthenemagangi@gmail.com

** Assistant₂ à l'Université de Kindu, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion. Tél : (+243) 813085372, 970190160 ; E-mail : assumaniarmand@gmail.com

urges our respondents to resort to the Lambert bank remains the low base salary. This practice, although apparently advantageous in the immediate life of our respondents, turns out to be too dangerous as much as the interest rate remains too exorbitant (more than 460% per year) and the repayment period is very short (1 month). It should also be noted that the interest is capitalized over time. It is therefore important for the State to be able to improve salary conditions, that is to say increase the salaries of its agents on the one hand and on the other hand, the savings and credit cooperatives which do not currently exist in the city of Kindu, are of paramount importance to allow the granting of loans on favorable terms.

Keywords: *Banque Lambert, cost of living, households, interest rate and date of payment*

1. INTRODUCTION

Les guerres d'agressions civiles et les conflits armés d'une part et d'autre part, l'instabilité institutionnelle et politique en République Démocratique du Congo (RD Congo) ont fortement asphyxié et paralysé le tissu économique du pays. Les secteurs d'activité clés ont été désamorçés, les grandes sociétés tombées en faillite, envoyant ainsi des millions de congolais au chômage et dans la pauvreté. La RD Congo, en dépit de la relance économique connue au cours de ces dernières décennies, enregistre un niveau de pauvreté toujours élevé. Selon les estimations de la Banque Mondiale, 73% de la population congolaise soit près de 60 millions d'habitants vivaient avec moins de 1,90 USD par jour en 2018 (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>, consulté le 26 novembre 2020).

La situation socioéconomique dans la ville de Kindu en Province du Maniema reste très préoccupante, à l'instar de la situation générale du pays. Du fait de son enclavement géographique, de la faible production agricole, de la faillite de plusieurs grandes entreprises minières (Société Minière et Industrielle du Kivu (SOMINKI) par exemple), de la mauvaise gouvernance dans la gestion de finances publiques, ... la ville de Kindu, chef-lieu de la Province du Maniema, peine à décoller. Ce qui se manifeste par un taux de pauvreté très élevé au-dessus de la moyenne nationale (8 habitants sur 10 vivent en dessous du seuil de la pauvreté selon le Plan Quinquennal de la Province du Maniema (Plan Quinquennal du Maniema de croissance et de l'emploi 2011-2015, 2^e éd. Mars 2013, 19).

Par ailleurs, la décomposition de la pauvreté par classes sociales et/ou par catégories socioprofessionnelles nous renseigne que les agents et fonctionnaires de l'Etat font partie des couches les plus touchées (Takaïshe Kikuni, 2011, p3) et ce, du fait non seulement de la modicité mais aussi de l'irrégularité de leurs revenus. Certains de ces agents accusent plus de 50 mois de retard en l'occurrence les agents de la Société Nationale de Chemin de Fer du Congo (SNCC) et de SOMINKI, les grandes unités de production de la Province.

Certains agents et fonctionnaires de l'Etat, dont les enseignants, ont vu leur situation s'exacerber davantage au cours de ces deux dernières années à cause notamment du lancement du programme de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire. Les statistiques montrent qu'avant la gratuité, un enseignant du centre-ville de Kindu touchait en moyenne 400.000 FC, ce qui représentait près de 430\$ au taux de 930FC le Dollar alors qu'aujourd'hui, avec la gratuite, le même enseignant de la ville touche 285.000FC soit 140\$ au taux de 2030FC le Dollar. Il s'ensuit une baisse de 290\$ le mois représentant 67,4% de baisse du pouvoir d'achat. Ce programme a donc provoqué la suppression de la prise en charge par les parents d'une partie de la rémunération des enseignements. Et pourtant, cette source de revenu permettait aux enseignants de réunir une enveloppe salariale plus ou moins acceptable (Auteurs sur base des enquêtes sur terrain).

Face à cette situation, pour nouer les deux bouts du mois, certains enseignants (agents et fonctionnaires de l'Etat) recourent au système de prêt usuraire communément appelé « Banque Lambert » afin de faire face aux dépenses urgentes (non prévues) et de fois, de montant élevé dans leurs familles respectives.

Le présent article vise alors à comprendre l'incidence de ce système (prêt usuraire) sur le coût de vie des ménages des enseignants de la ville de Kindu. Le choix de la ville de Kindu s'explique notamment par la disponibilité et l'accès aux données liées à notre recherche. Les questions suivantes orienteront cette réflexion : Quelles sont les raisons qui poussent les agents et fonctionnaires de l'Etat, spécialement les enseignants de la ville de Kindu à recourir à l'opération Banque Lambert ?

C'est au tour de ces questionnements que nous tacherons d'orienter nos réflexions afin de mieux cerner le phénomène « Banque Lambert » et proposer, par conséquent, de solutions durables.

Le reste de ce papier s'organise en quatre sections essentielles. La deuxième section essaye de cerner le contenu du phénomène Banque Lambert. La troisième section présente le milieu d'étude. La méthodologie fait l'objet de la quatrième section et enfin, la dernière section discute les résultats principaux.

2. LA BANQUE LAMBERT : LE CADRE THEORIQUE

2.1. Historique de la Banque Lambert

La Banque Lambert était une banque belge. La banque est issue de l'activité bancaire lancée par la famille Lambert. Elle était active sur le marché bancaire belge depuis l'arrivée de Samuel Lambert en 1838. Après 1945, la Banque Lambert a rapidement développé ses activités bancaires en concluant des fusions successives avec différentes banques privées. En 1975, la Banque Lambert fusionne avec la Banque de

Bruxelles pour devenir la Banque Bruxelles Lambert, reprise en 1998 par le groupe ING (<https://journals.co.za/doi/abs/10.10520/EJC173748> consulté le 14/08/2021 à 19h25’).

Au Congo Kinshasa, « Banque Lambert" signifiait à une certaine époque tout prêt à intérêt exagéré. On rencontrait dans chaque service, une personne, parfois un simple employé, disposant d'une grosse somme d'argent qu'elle prêtait aux autres, avec un taux d'intérêt mensuel de plus de 40%. (<https://www.africabib.org/rec.php?RID=191013048> consulté le 14/08/2021 à 19h25’).

Le jour de la paie, ce fameux "banquier" venait s'asseoir aux côtés de l'agent payeur en vue de recouvrer ses créances. Mais vu son taux exorbitant d'intérêt, les pauvres fonctionnaires étaient pratiquement obligés de s'abonner à ce système qui s'apparentait à la mafia. Ainsi, ils percevaient leurs paies pour rembourser leurs dettes et rentraient les mains vides. Le lendemain, ils revenaient pour s'endetter de nouveau auprès de leurs prêteurs.

Ce système a vu le jour en RDC tardivement. Avant, les prêts se faisaient sans intérêt, ou avec un intérêt légalement autorisé. Les commerçants disposaient d'un cahier sur lequel ils pointaient les noms de leurs débiteurs. A la fin du mois, ceux-ci venaient s'acquitter de leurs dettes, et les commerçants rayaient leurs noms. (<https://www.africabib.org/rec.php?RID=191013048> consulté le 14/08/2021 à 19h30’).

Durant la période faste de notre économie, beaucoup d'employés avaient pourtant bénéficié du régime de prêts à intérêt raisonnable. La majeure partie de maison avaient été acquises grâce aux "fonds d'avance". C'est-à-dire un système de crédit-bail dans le domaine de bâtiment. Certains fonctionnaires privilégiés effectuaient des achats à crédit à l'entreprise "Congo-Luxe" ainsi que dans certains grands magasins. Mais toutes ces pratiques avaient soudainement disparu pour céder la place aux achats cash.

2.2. Définition du système Banque Lambert « prêt usuraire »

Le « prêt usuraire » ou « prêt à usure » est officiellement reconnu au Congo Kinshasa comme une infraction. Il s'agit d'un système de prêt consistant à fournir à une personne tierce un prêt au taux d'intérêt effectif exigé (comprenant tous frais et pénalités de retard) excédant un taux annuel de 60%.

Deux particularités distinguent néanmoins le prêt usuraire des opérations de finance courantes. La première : *des taux d'intérêt extraordinairement gonflés !* On pourrait donc être tenté d'inscrire cette activité dans la catégorie des crimes commerciaux. Il s'agit en effet d'un service conforme à la loi mais fourni par des moyens illicites ; d'un échange obéissant généralement aux règles du marché libre bien que conclu à des conditions « injustes » puisque les modalités de l'accord sont déformées par une répartition inéquitable des pouvoirs ; et enfin, d'une activité occasionnant une

redistribution des revenus (plutôt que la création de nouvelles sources de gains) (Ntambwe, K., 1983, p18).

Par contre, la seconde particularité relève de la nature fort exceptionnelle du bien donné en garantie, soit, selon la croyance populaire, la personne et jusqu'à la vie même de l'emprunteur ! Or toute forme de commerce qui ferait ainsi appel à l'intimidation et à la violence se distinguerait difficilement de l'extorsion pure et simple. Le prêt à usure serait alors perçu comme un comportement prédateur, une infraction s'inscrivant dans la zone grise entre les opérations commerciales légitimes et les activités illicites se rapprochant davantage par nature du crime commercial.

2.3. Avantages des crédits usuraires

- L'échéance est fixée sur base d'une convention ;
- Le contrat engage deux personnes (familiales souvent) ;
- Il n'y a pas d'autres garanties exigées à part le remboursement à intérêt convenu ;
- Le contrat peut être verbale en présence des témoins ou par écrit (base juridique).

2.4. Inconvénients des crédits usuraires

- Ce contrat lie beaucoup l'emprunteur pour qui aucune erreur n'est permise ;
- Il favorise l'avarie du prêteur ;
- Il est souvent au désavantage de l'emprunteur ;
- Il n'offre d'emblée aucune garantie d'épargne ;
- Il expose aux sanctions pénales en cas de défaillance.

3. BREF APERÇU DE LA VILLE DE KINDU, MILIEU D'INVESTIGATION

(Omasomba, T., 2006, p38)

3.1. Aperçu historique (Mairie de Kindu, 2013)

Kindu est un nom qui tire son origine d'un petit cours d'eau pendant la rive droite du fleuve Congo dans laquelle se jette calmement dans le grand et majestueux fleuve Congo au niveau du village Muzelela.

La petite agglomération désormais comme son nom de Kindu l'indique, a pris peu à peu de l'impotence surtout au début de l'an 1900 à l'érection du port Empain de Kindu et de celle en 1902 de la ligne de chemin de fer de grands lacs en sigle « CTC ».

A cette époque, Kindu était considéré comme étant un domaine purement commercial et privé du baron Empain. Kindu devait attendre l'an 1933 pour obtenir le transfert de chef de territoire, jadis fixé à Kasongo à une soixantaine de kilomètre en aval du fleuve

Congo. Bien plus tard, en 1953, Kindu devient chef-lieu de District de Maniema, jadis implanté à Kasongo Tongoni. Avec l'évolution du temps colonial, il deviendra une grande agglomération avec un centre Extra-coutumier, placé sous l'autorité d'un chef de centre.

Cela étant, Kindu n'acquiert le statut de la ville que par l'ordonnance N°88/176 du 15 Novembre 1988 fixant le chef-lieu de région du Maniema, Nord et Sud Kivu en trois provinces autonomes et qui fonctionnent conformément à l'ordonnance N°88/031 du 20 Juillet 1988.

Au départ, la nouvelle entité ainsi instituée, ne comportait en son sein que deux communes : Alunguli et Mikelenge. La première citée bordant la rive droite et la seconde s'étendant sur la rive gauche du fleuve Congo.

La commune de Kasuku a été créée peu après par l'ordonnance N°89/190 du 22 Mai 1989 fixant le nombre, la dénomination et la délimitation des communes ainsi que leurs quartiers respectifs.

3.2. Géographie et démographie

3.2.1. Géographie

Vaste de 101.295Km², la ville de Kindu est positionnée sur un point déterminé par 2°57' de latitude Sud et 25° de longitude Est (Ministère du Plan, Direction de planification régionale, 1988, p.1)

Traversée du Sud au Nord par le fleuve Congo, la ville de Kindu se trouve presque au centre de la province du Maniema dont elle est le chef-lieu.

La ville de Kindu est bornée :

Au Nord d'une droite verticale allant de la rivière Misubu, P. K4 route Kalima rive droite passant par le village Keka en aval du fleuve Congo vers P. KA5 rive gauche au Nord-gauche de la piste de l'aéroport de Kindu, jusqu'à son intersection avec la route Kindu-Lokando au niveau du cimetière Lwama ;

Au Sud : d'une ligne droite partant de la source de la rivière Mikonde jusqu'à son embouchure en amont du fleuve Congo allant de la rive droite vers la rive gauche à l'embouchure de la rivière Mukoloshi en passant P. K15 route rail jusqu'au croisement de la route Kibombo ;

A l'Est : une droite partant de la source de la rivière Mikonde jusqu'à son intersection avec une autre droite allant du pont de la rivière Misubu.

A l'Ouest : par une droite qui part du croisement de Lokando celle de Lwama en passant par le pont de la rivière Mikelenge sur la route Katako Kombe jusqu'à celle de Kibombo.

3.2.2. Démographie

Les recensements administratifs de 2018 indiquent que la population de Kindu a été de 470.966 âmes et a été répartie par commune de la manière suivante :

Tableau 1. Population de la ville de Kindu en 2018

N°	Commune	Sexe masculin		Sexe féminin		Total
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	
1	Alunguli	33 972	13 247	32 297	15 647	95 163
2	Kasuku		32 491	57 170	34 704	177 540
		53 175				
3	Mikelenge	37 587	68 622	48 716	43 338	198 263
Total		124 734	114 360	138 183	93 689	470 966

Source : Rapport annuel, Mairie de Kindu 2018

3.2.3. Aspects socioculturels

La population qui habite la ville de Kindu appartient à une mosaïque des tribus, Songola, Lega, Bindja, Metoko, Bangu bangu, Kwange, Bagenya, Nonda, Kasenga, Zula, ... et d'autres tribus des provinces voisines du pays.

Toute cette population s'exprime en Swahili, une des 4 langues nationales, et en plusieurs dialectes qui diffèrent de celles des diverses tribus rencontrées dans le milieu d'étude. La langue officielle adoptée en RDC n'est portée que par une moitié ayant acquis un certain niveau d'instruction.

Les religions les plus connues dans la ville sont : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, le kimbanguisme et plusieurs églises de réveil d'inspiration chrétienne.

Sur le plan éducatif, au cours de l'année scolaire 2016-2017, la ville de Kindu a compté plus au moins 97 écoles mécanisées, 182 écoles primaires, 105 instituts secondaires et 22 institutions d'enseignement supérieur et universitaire.

Au cours de la même année, le bureau d'antenne provincial de planification et statistique de l'éducation au Maniema renseigne qu'il y a eu 2150 écoliers dans les écoles maternelles, 47.850 écoliers au primaires et 25.297 élèves au secondaire. Ce qui donne un taux de scolarisation de 60% au niveau maternel, 89% au niveau primaire et 69% au niveau secondaire.

Au regard de ce pourcentage, il s'en suit que les besoins de la population en matière de l'éducation demeurent encore non totalement satisfaits.

Sur le plan sanitaire, Kindu compte actuellement 2 hôpitaux généraux de référence, 16 centres médicaux, 10 centres de santé, 8 postes de santé et 13 boîtes de secours.

Les centres culturels sont notamment les bibliothèques, les vidéothèques, les amphithéâtres, ... Il faut signaler que quelques bibliothèques existent mais sont encore limités : 1 bibliothèque à l'institut de l'ENANO, 1 chez Haki Za Binadamu, 1 à l'UNIKI, 1 à l'ISP, 1 à l'ISIG et 1 au centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

Sept grandes salles dont le cercle SNCC, Champagnant, Muungano, Auditorium Thambwe Mwamba, Maman Bethy, Colphadhema et polyvalent petit fils servant des différents spectacles qui se déroulent en ville.

Trois stades de football praticables à savoir le Stade Lumumba dans la commune Mikelenge, Stade Camp Makuta dans la commune de Kasuku et Stade Omnisport Joseph KABILA dans la commune de Kasuku.

3.4. Aspects administratif et politique

La ville de Kindu est une entité administrative décentralisée. Elle est administrée conformément à la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.

Elle a une superficie de 101.295 Km² pour une population de 394.158 Habitants, arrêté au 31/12/2013. Elle est actuellement composée de 3 communes, 9 quartiers dont ils sont subdivisés en blocs et avenues.

Tableau n°2 : Subdivision administrative de la ville de Kindu

	Communes	Quartiers	Nombre de blocs	Nombre d'avenues
VILLE DE KINDU	Alunguli 25Km2	_ KAMA II	6	30
		_ KABONDO	3	6
		_ MANGOBO	9	53
	Kasuku 30Km2	_ BASOKO	7	48
		_ KASUKU	6	130
		_ LWAMA	7	34
	Mikelenge 46,295Km2	_ LUKUNDA	12	36
		_ MIKELENGE	20	65
		_ TOKOLOTE	14	131
TOTAL	3	9	84	533

Source : rapport annuel de la Mairie de Kindu, op cit, p.32

3.5. Aspects socioéconomiques

La majorité de la population de la ville de Kindu pratique l'agriculture. L'agriculture se pratique dans des blocs ruraux comme Nkundu, Kyamisege, Misenge, Msekwa, Kepala, Libenga, Les autres agriculteurs quittent la ville pour les villages environnant la ville de Kindu. Aucune statistique n'est disponible à l'inspection urbaine de l'agriculture pour renseigner sur la production agricole et du poisson dans le fleuve Congo. Ceux qui se donnent au commerce viennent en deuxième position avant ceux exerçant un travail salarié et les pêcheurs. La plupart de ceux qui exercent le commerce le font à l'informel.

L'économie de cette ville possède 4697 opérateurs économiques dont 4627 patentés et 70 seulement ayant le RCCM (le nouveau registre de commerce selon l'Acte uniforme portant Commerce général de l'OHADA) à en croire le rapport annuel 2015 du bureau urbain de l'économie Nationale. Et les activités de ces opérateurs économiques sont : Importation et vente des produits manufacturés et hydrocarbures ; Achat et exportation des produits miniers (or, cassitérite et wolframite) ; Vente des produits pharmaceutiques ; Production des services : hôtellerie, transport aérien (agences de transport aérien), transport maritime, ...

Les principales activités des PME/PMI sont : le Commerce de gros et de détail des produits manufacturés ; Transport intra-urbain ; Extraction des matériaux de construction ; Artisanat (atelier de couture, atelier de menuiserie, atelier de réparation moto et vélo, ajustage, ...).

Bien que la ville soit alimentée par le courant électrique du barrage de Rutchurukuru (101 Km) dans le territoire de Pang'i (un barrage de l'ex-SOMINKI construit pour alimenter l'usine de traitement de la cassitérite et les maisons des agents et cadres de la société à Kalima et ses environs), la grande partie de la ville n'y a pas accès (seulement 5.559 abonnés parmi lesquels 3.444 sont effectivement desservis en électricité contre près de 90.788 ménages que compte la ville) ; ce qui fait que la majorité de la population utilise la braise. L'énergie solaire et le pétrole sont utilisés surtout dans des maisons d'administration et maisons de commerces ainsi que dans des ménages ayant un revenu consistant pour suppléer au déficit énergétique dans la ville.

La ville de Kindu, étant traversée par le fleuve, dispose des eaux capables de produire le courant électrique, un investissement qui peut avoir des effets d'entraînement. Les usines pourront être installées, l'emploi rendu disponible, le prix des produits de première nécessité pourra baisser au niveau du pouvoir d'achat de la population et booster ainsi le développement de la ville. Etant l'unique ville de la province du Maniema et considérée comme centre d'approvisionnement de tous ces milieux ruraux, la réhabilitation de la voie ferrée pour permettre la fluidité de transport entre Kindu et Lubumbashi (aussi Kindu Kalemie), la réhabilitation des routes Kindu-Namoya-Uvira

et Kindu-Punia pourront permettre la ville de Kindu de se connecter avec le reste du monde, c'est-à-dire avec les pays limitrophes pour faciliter l'importation des biens non disponibles. Enfin, la ville s'étant étendue ces cinq dernières années, le financement de l'office de voirie et drainage pour urbaniser les blocs de nouveaux lotissements ferait de la ville de Kindu une de grandes villes de la République démocratique du Congo.

3.6. Fonction publique dans la ville de Kindu

Pour rappel, la fonction publique est l'ensemble des personnes qui occupent des emplois civils de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, hospitaliers ayant une mission de service public (loi cadre n°16/013 du 15 Juillet 2016 portant statut des agents de carrières des services publics de l'Etat).

3.6.1. Le statut de la fonction publique

La loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrières de service public de l'Etat à son article 16, l'emploi est une fonction administrative permanente et budgétisée prévue dans le cadre organique d'un service public (loi déjà cité).

Les emplois sont repartis en quatre catégories :

1. Catégorie A : Emplois de conception, de commandement de direction et de contrôle général ;
2. Catégorie B : Emplois de coordination et d'encadrement ;
3. Catégorie C : Emplois de collaboration et de prestation intellectuelle et technique,
4. Catégorie D : Emplois d'exécution des tâches non spécialisées et des prestations techniques manuelles.

3.6.2. Effectifs des agents et fonctionnaires de l'Etat dans la ville de Kindu

Dans la province du Maniema, l'administration publique est le principal secteur pourvoyeur d'emplois formels.

Tableau 3. Effectifs des agents et fonctionnaires de l'Etat dans la ville de Kindu

Services publics de l'Etat dans la Province	Agents et fonctionnaires recensés par la délégation de la Fonction publique nationale	Agents et fonctionnaires reconnus par la Division provinciale de la Fonction publique.	Nouvelles Unités reconnues par la Division Provinciale de la fonction publique
48 Services	13.202 agents	11.722 agents	35.468 agents

Source : Statistiques de la Division Provinciale de la Fonction publique, 2019

En 2019, la ville de Kindu compte 48 services publics avec 13.202 agents et fonctionnaires sous statut recensés par la délégation de la Fonction Publique Nationale ; 11.722 agents et fonctionnaires sous statut reconnus par la Division Provinciale de la Fonction Publique et 35.468 agents considérés comme Nouvelles Unités.

Aussi, le secteur informel est encore plus florissant en milieu rural que dans la ville de Kindu. Concernant les possibilités d'emploi, la ville de Kindu est de loin la plus pénalisée en matière d'emplois, vu qu'on y dénombre 1,9% d'entreprises du pays, sans oublier un fort sous-emploi quand on passe d'une classe sociale à une autre. Les perspectives d'emplois ne s'annoncent guère bonnes (PAP/ Maniema, 2013-2015).

3.6.3. Evolution du niveau de salaire des agents et fonctionnaires de l'Etat

Tableau 4. Evolution de salaires des fonctionnaires et agents de 2016 à 2019

Fonction	Grade	Salaire en CDF	
		2016-2017	2018-2019
Directeur	120	92 306	109 761,39
Chef de Division	130	90 004	105 739,96
Chef de Bureau	140	89 190	103 280,89
Attacher du Bureau première classe	210	86 205	99 625,85
Attache du Bureau de deuxième classe	220	84 195	97 676,15
Agent de Bureau de la première classe	310	82 615	96 143,55
Agent de Bureau de deuxième classe	320	81 618	96 175,46
Agent auxiliaire de la première classe	330	80 820	94 402,49
Agent auxiliaire de deuxième classe	340	72 548	89 726,56
Huissier	350	65 500	82 890,03

Source : Bureau de la fonction publique Kindu année 2019.

Il ressort de ce tableau que les salaires de fonctionnaires de l'Etat de 2016 à 2019 ont connu une légère variation à la hausse, le salaire de base des plus gradés est passé de 92 306Fc à 109.761,39Fc soit près de 19% d'accroissement et de 65 500Fc à 82 890,03Fc soit près de 27% d'accroissement pour les moins gradés.

3.6.4 Panorama des établissements d'enseignement secondaire dans la ville de Kindu

Tableau 4. Panorama des établissements d'enseignement secondaire dans la ville de Kindu

Rubriques	Niveau d'étude	Ville
Etablissements budgétisés	Maternel	11
	Primaire	127
	Secondaire	74
	Bureau	22
Total		234
Effectifs payés	Maternel	50
	Primaire	1304
	Secondaire	1231
	Bureau	22
Total		2.607
Etablissements mécanisés et non budgétisés	Maternel	7
	Primaire	0
	Secondaire	26
	Bureau	4
Total		37
Effectif non payé	Maternel	35
	Primaire	0
	Secondaire	260
	Bureau	62
Total		357

Source : Direction Provinciale du SECOPE/Maniema

Le tableau ci-haut démontre que dans la ville de Kindu, il existe 234 écoles budgétisées. En termes d'effectif des enseignants, le tableau nous renseigne que 2.607 enseignants sont payés et 357 ne sont pas encore payés. Ce sont des N.U/ N.P. Cependant, il existe également 37 établissements mécanisés non budgétisés jusque-là.

4. METHODOLOGIE

Dans cette partie, nous insistons sur la démarche adoptée pour organiser nos enquêtes. Ce qui nous permettra de dégager la source de données de nos enquêtes.

4.1. Population d'étude

La population concernée par notre étude est constituée de tous les enseignants et autres membres du personnel administratif de l'Inspection Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST) de la ville de Kindu.

Cette population est tellement nombreuse ; vu que les moyens matériels, financiers et temporels sont serrés, il serait difficile voire impossible dans ce papier d'enquêter au cas par cas. D'où l'extraction d'un échantillon s'est avérée importante.

4.2. Méthodes d'échantillonnage et taille de l'échantillon

L'extraction d'un échantillon est un processus délicat et essentiel dans toute recherche scientifique. Elle conditionne même la validité des résultats de la recherche dans la mesure où, un mauvais échantillon pourrait conduire à des résultats biaisés.

Deux méthodes essentielles sont utilisées pour extraire ou tirer l'échantillon. Il s'agit des méthodes dites probabilistes ou aléatoires et celles qualifiées de non probabilistes ou à choix raisonné. Les méthodes probabilistes sont plus souvent utilisées lorsque la taille de la population est connue et est réduite. Dans ces conditions, tous les cas disposent de la probabilité non nulle d'être sélectionné dans l'échantillon. Ici on doit obligatoirement avoir une base de sondage. Par contre, les méthodes non probabilistes, souvent utilisées pour une population infinie s'appuient sur d'autres critères, autres que celui de tirage aléatoire, pour sélectionner l'échantillon. Le chercheur est libre d'intégrer d'autres critères subjectifs dans l'extraction de l'échantillon.

Dans le cas de notre étude, nous nous sommes servis de la méthode d'échantillonnage non probabiliste ou empirique, dans sa variante occasionnelle. Ainsi donc, nous avons enquêté un nombre de ménages qui étaient disponibles et disposés à répondre, dans un temps record à nos questions.

Pour des raisons techniques, financières et temporelles, nous avons sélectionné un échantillon de 158 enseignants et administratifs de l'Inspection Provinciale de l'EPST/Kindu.

4.3. Questionnaire et déroulement de l'enquête

Le questionnaire est un ensemble cohérent des questions soulevées par rapport à un fait étudié. Les questions constituant un questionnaire peuvent être du type « ouvert » ou du type « fermé ».

Dans le cas de notre étude, nous avons élaboré un questionnaire constitué aussi bien de questions fermées que de questions ouvertes. Les questions fermées nous ont permis de constituer une série de réponses de fait et facilement traitable alors que les questions ouvertes nous ont permis de mieux appréhender le phénomène étudié grâce aux opinions de nos enquêtés.

Après l'élaboration, le questionnaire a été administré à l'ensemble de notre échantillon suivant un chronogramme bien défini.

4.4. Collecte, dépouillement et traitement du questionnaire

Les enquêtes étant faites, nous avons procédé à la collecte de tous les questionnaires et à leur dépouillement, à travers une fiche de dépouillement. Nous avons ainsi procédé à la codification de réponses (modalités) avant tout traitement. Ainsi, le logiciel Excel 16 et SPSS 20.0 nous ont été d'une importance capitale dans le traitement de données collectées.

Pour raison de concision, nous avons fait recours au test de Khi-deux pour nous permettre de juger de la significativité des résultats statistiques. Pour rappel, le test de Khi-deux est un test d'hypothèse qui consiste à rejeter l'hypothèse nulle si la valeur de Khi-deux observé est supérieure à la valeur Khi-deux lue sur la table en fonction d'un degré de liberté et d'un seuil précis. Nous partirons de l'expression suivante pour déterminer le Khi-deux observé : $\chi^2 = \frac{(f_i - f_i')^2}{f_i'}$

5. PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

5.1. Les données relatives à l'identification socioéconomique des enquêtés

5.1.1. Les données qualitatives

Tableau 5. Les données qualitatives

Variabiles ou unités statistiques	Modalités	Effectif	Pourcentage
Sexe	Masculin	110	69,6
	Féminin	48	30,4
	Total	158	100
Niveau d'instruction	Certificat Primaire	17	10,6
	Niveau secondaire	55	34,8
	Graduat	49	31,1
	Licence	37	23,4
	Total	158	100
Résidence	Kasuku	55	34,8
	Mikelenge	60	38,0
	Alunguli	43	27,2
	Total	158	100
Grade des agents	Chef de Division (130)	4	2,5
	Chef de bureau (140)	17	10,6
	ATA1 (210)	36	22,8
	AGA1 (310)	44	27,9
	AGA2 (320)	52	33,0
	Huissier (350)	5	3,2
	Total	158	100
Statut matrimonial	Célibataire	28	17,7
	Marié	109	68,9
	Divorcé	11	6,9
	Veufs (ve)	10	6,3
	Total	158	100
Statut salarial	Payé	126	79,7
	Nouvelles Unités	32	20,3
	Total	158	100

Source : par nous-mêmes sur base de données collectées sur terrain

La majorité de nos enquêtés sont des hommes soit 69,6% contre 30,4% des femmes. La répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction renseigne que 34,8% ont le diplôme d'Etat ; 31,1% ont le diplôme de Graduat ; 23,4% sont des licenciés et 10,6% détiennent le certificat d'études primaires. Nos enquêtés vivent dans la commune de Mikelenge (38,0%), dans la commune de Kasuku (34,8%) et dans la commune d'Alunguli (27,2%).

S'agissant de leur grade, il sied de remarquer que 33,0% de nos enquêtés sont des AGA2 ; 27,9% sont des AGA1 ; 22,8% sont des ATA1 ; 10,6% sont de chefs de Division et 3,2% sont des huissiers. Ces enquêtés sont majoritairement mariés (68,9%). Les célibataires représentent 17,7% de l'ensemble des enquêtés. Les divorcés et les veufs (ves) représentent respectivement 6,9% et 6,3% de l'ensemble des enquêtés. Cependant, il faut remarquer que seuls 79,7% de nos enquêtés sont payés effectivement par l'Etat congolais et 20,3% sont de nouvelles unités non payées par l'Etat.

5.1.2. Les données quantitatives

Tableau 6. Statistique descriptive des variables quantitatives

		Revenu des enquêtés	Taille des ménages	Ancienneté professionnelle	Age
N	Valide	158	158	158	158
	Manquant	0	0	0	0
Moyenne		346835,4430	5,7911	11,6013	42,0759
Médiane		300000,0000	5,0000	13,0000	43,0000
Ecart type		113805,55888	3,39924	6,89497	9,36489
Minimum		200000,00	,00	3,00	24,00
Maximum		500000,00	11,00	20,00	58,00

Source : Nous-mêmes à l'aide du logiciel SPSS 25.0

Le revenu moyen de nos enquêtés s'élève à CDF346835,443 par mois avec un écart type de CDF 113805,55. La dispersion est donc fortement prononcée autour de la moyenne. Le salaire médian est de CDF 300.000 et le plus dominant est de CDF 200.000. Au maximum, nos enquêtés gagnent CDF 500.000 le mois et au minimum CDF 200.000

En moyenne, nos enquêtés ont une taille de ménage de 6 personnes. Cette moyenne est associée à un écart type faible de 3 personnes. Ce qui explique une dispersion faible de valeurs autour de la moyenne. La taille de ménage maximum est de 11 personnes et minimum est de 0. La taille médiane est de 5 personnes tandis que la taille la plus dominante est de 8.

Nos enquêtés ont déjà réalisé une ancienneté professionnelle de plus de 11 ans en moyenne avec un écart type de 6,89 ans. L'écart type étant faible, il s'observe une dispersion relativement faible de valeurs autour de la moyenne. Certains travailleurs ont déjà réalisé au maximum une ancienneté de 20 ans. Les moins anciens ont déjà effectué 3 ans de services.

Enfin, l'âge moyen des enquêtés est de $42,07 \pm 9,364$ ans. Au maximum, nos enquêtés sont âgés de 58 ans et au minimum de 24 ans. L'âge médian est de 43 ans et l'âge modal est de 43 ans.

5.2. Données relatives aux opinions des enquêtés sur le prêt usuraire

5.2.1. Les données qualitatives

Cette section renforce les principales informations pouvant nous aider à comprendre et expliquer le phénomène sous examen. Pour de raison de concision, nous allons introduire le test de Khi-deux pour expliquer la significativité statistique des résultats obtenus à partir de nos enquêtes sur terrain.

Tableau 8. Présentation des opinions des enquêtés sur les opérations de Banque Lambert

Variables	Modalités	Effectif	Pourcentage
Opinion des enquêtés sur la pratique des opérations de Banque Lambert	Oui	158	100
	Non	0	
	Total	158	100
Causes du recours aux opérations de Banque Lambert	Modicité de salaire de base	89	56,3
	Urgence des besoins à satisfaire	14	8,7
	Irrégularité/retard dans le paiement	20	12,7
	Manque de salaire (NU)	35	22,2
	Total	158	100
Opinion des enquêtés par rapport aux conséquences rencontrées dans la pratique de Banque Lambert	Oui	85	53,8
	Non	73	46,2
	Total	158	100
Opinion des enquêtés sur l'interdiction par la loi de la pratique de Banque Lambert	Oui	117	74,1
	Non	41	25,9
	Total	158	100
Opinion des enquêtés sur la nature de créanciers (prêteurs)	Collègue de services	37	23,4
	Tierce personne	121	76,6
	Autres	0	0
	Total	158	100

Source : nous-mêmes sur base de données collectées

Le tableau ci-haut indique que 158 enquêtés sur 158 soit les 100% de nos enquêtés pratiquent le système Banque Lambert. En appliquant le test de Khi-deux, il est observé que le Khi-deux observé de 158 comparé au Khi-deux tabulaire qui est de 3,841 (ddl : 1) est supérieur au seuil de 5%. Il existe donc une différence significative.

S'agissant de causes de recours aux opérations de Banque Lambert, 56,3% de nos enquêtés notent la modicité de salaire de base ; 22,2% parlent de l'absence de salaires ; 12,7% notent de l'irrégularité ou retard de paie et 8,7% indiquent que c'est l'urgence des besoins à satisfaire. En appliquant le test de Khi-deux, on observe que le Khi-deux calculé est de 88,62 et le tabulaire est de 7,815 (ddl : 3) au seuil de 5%. Ainsi donc, le Khi-deux observé étant supérieur au Khi-deux tabulaire, il se dégage une différence significative dans l'explication des causes. La cause principale du recours au prêt usuraire reste la modicité du salaire de base.

Concernant les conséquences, 53,8% de nos enquêtés estiment avoir connu des conséquences négatives dans la pratique de Banque Lambert et 46,2% notent le contraire. En appliquant le test de Khi-deux, on constate que le Khi-deux observé est de 0,92 inférieur à Khi-deux lu sur la table qui est de 3,841 (ddl : 1). Il n'existe pas de différence significative. Les conséquences négatives ne sont pas senties de la même manière par les enquêtés.

S'agissant de la connaissance de l'interdiction par la loi de la pratique de la Banque Lambert, 74,1% de nos enquêtés estiment connaître le fait que la loi interdit la pratique de la Banque Lambert et 25,9% n'ont pas connaissance de l'interdiction par la loi de la pratique de Banque Lambert. En utilisant le test de Khi-deux, il est constaté que le Khi-deux observé est de 36,56 supérieures au Khi-deux lu sur la table 3,841 (ddl : 1) au seuil de 5%. Il existe donc une différence significative.

Enfin, s'agissant de la nature du prêteur, il est à signaler que 76,6% de nos enquêtés contractent le prêt usuraire auprès de tierce personne et 23,4% de nos enquêtés prennent le prêt auprès de collègues de services. Le test de Khi-deux nous renseigne que le Khi-deux observé est de 150,1 alors que le Khi-deux lu sur la table est de 5,991. Le Khi-deux observé étant supérieur à Khi-deux tabulaire, il s'observe une différence significative.

5.2.2. Les données quantitatives

Tableau 9. Statistiques descriptives des données quantitatives liées aux opérations BL

		Ancienneté dans la Pratique de BL	Montant habituellement sollicité	Fréquence de sollicitation	Taux d'intérêt
N	Valide	158	158	158	158
	Manquant	0	0	0	0
Moyenne		6,4177	142405,0633	1,0000	38,4494
Médiane		8,0000	150000,0000	1,0000	30,0000
Ecart type		2,52936	67996,16306	,00000	11,57779
Minimum		2,00	50000,00	1,00	25,00
Maximum		9,00	250000,00	1,00	50,00

Source : nous-mêmes sur base de données collectées et à l'aide du logiciel SPSS 25.0

La lecture de ce tableau montre qu'en moyenne, nos enquêtés ont déjà réalisé près de 6 ans dans la pratique de la Banque Lambert (BL). Cette moyenne est associée à un écart type de 2,52936 ans. D'où, la dispersion de valeur autour de la moyenne est faible. Soulignons également que l'ancienneté médiane et modale est de 8 ans tandis que l'ancienneté maximale et minimale est respectivement de 9 et 2 ans.

S'agissant du montant habituellement sollicité, il est en moyenne de CDF 142.405,0633 soit près de 41% du revenu moyen mensuel des enquêtés. Au maximum, certains enquêtés sollicitent jusqu'à CDF 250.000 soit près de 72% du revenu moyen mensuel. Au minimum, le montant sollicité, prêt usuraire, est de CDF 50.000 soit près de 14% du revenu moyen mensuel.

La fréquence de sollicitation varie en fonction du demandeur et de l'urgence des besoins. Cependant, en moyenne, nos enquêtés sollicitent le prêt usuraire une fois par mois. Certains en font avec décalage entre le mois. Ce qui explique le fait que la valeur dominante de la série est nulle (zéro).

Enfin, le taux d'intérêt moyen appliqué dans le cadre du prêt usuraire communément appelé Banque Lambert (BL) est de 38,44% le mois soit de 461,28% l'an. Le taux maximum est de 50% l'an et le taux minimum est de 25% le mois. Il sied de souligner que la pratique dite « Banque Lambert » s'opère sous système de capitalisation mensuelle des intérêts. Comparé aux taux moyens appliqués par les banques commerciales dans la ville de Kindu, il s'observe que l'écart est de plus de 430% l'an. Dans ces conditions, le prêt usuraire constitue non pas seulement un danger mais aussi et surtout un facteur de paupérisation des agents et fonctionnaires de l'Etat.

Tableau 10. Corrélation entre le salaire et le montant de prêt des enquêtés

		Salaire des enquêtés	Montant habituellement sollicité
Revenu des enquêtés	Corrélation de Pearson	1	,939**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	158	158
Montant habituellement sollicité	Corrélation de Pearson	,939**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	158	158

***. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).*

Il existe une forte corrélation positive entre le revenu mensuel et le montant de prêt usuraire. Le coefficient de corrélation de Bravais Pearson est de 0,939 soit 93,9%. Il est significatif au seuil de 1%. Concrètement, le montant de prêt usuraire évolue positivement avec le revenu. Une augmentation de revenu pousse nos enquêtés à augmenter le montant de prêt car s'estimant être en mesure de rembourser. Cette situation traduit non seulement le cycle infernal d'endettement dans lequel vivent nos enquêtés mais aussi une pathologie qu'il faille soigner.

Tableau 11. Corrélation entre le montant de prêt et le taux d'intérêt

		Montant de prêt	Taux d'intérêt
Montant habituellement sollicité	Corrélation de Pearson	1	,885**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	158	158
Taux de remboursement	Corrélation de Pearson	,885**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	158	158

***. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).*

Il existe une relation entre le taux d'intérêt et le montant de prêt. Le coefficient de corrélation de Bravais Pearson est de 0,885 soit 88,50% de liaison. Ce coefficient est significatif au seuil de 1%. Concrètement, plus les agents et fonctionnaires sollicitent un montant élevé, plus les prêteurs ont tendance à majorer le taux d'intérêt pour se prémunir contre le risque d'insolvabilité des clients.

CONCLUSION

La réflexion que nous venons de mener sur l'incidence du système Banque Lambert sur le coût de vie de ménages des agents et fonctionnaires de l'Etat, spécialement les enseignants de l'Inspection Provinciale de l'EPST/Kindu nous a permis de mieux cerner les causes et les conséquences de la pratique de la Banque Lambert sur la vie socioéconomique des ménages. Sur 158 enquêtés, il s'est avéré que la cause principale du recours à la pratique de Banque Lambert est la modicité du salaire des enseignants de la ville de Kindu.

Cette situation provoque plusieurs conséquences notamment la paupérisation des ménages emprunteurs du fait du délai de remboursement court et du taux d'intérêt élevé.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT, B. (1972), *Les méthodes des sciences paris*, éd, mont chrétien
- AUGUSTIN MUMBERE S. *Histoire de la pensée économique*, UNIKI 2011, inédit
- LEGEAIS, D. (1999), *Sûretés et garanties du crédit*, 2è éd.
- Division Provinciale de la Fonction Publique, Statistiques de la Division Provinciale de la Fonction publique, 2019
- <https://journals.co.za/doi/abs/10.10520/EJC173748> consulté le 14/08/2021 à 19h25’).
- <https://www.africabib.org/rec.php?RID=191013048> consulté le 14/08/2021 à 19h25’).
- <https://www.africabib.org/rec.php?RID=191013048> consulté le 14/08/2021 à 19h30’).
- <https://www.banquemonde.org/fr/country/drc/overview>, consulté le 26 novembre 2020).
- OMASOMBO TSHONDA, J. (2006), *Maniema espace et vie*, éd AFRICA.
- NAURICES (1953), *Méthode de la science politique*, Paris
- Plan Quinquennal du Maniema de croissance et de l'emploi 2011-2015, 2^e éd. Mars 2013, 19).
- Rapport annuel Mairie de Kindu 2015-2018
- Rapport mensuel de la Division provinciale de l'économie du Maniema, 016-018.
- TAYLOR (1951), *Sociologie du travail : sociologie et les sciences sociales de la société*, C.E.P, Paris

